

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 16 novembre 2020

Date de l'annonce publique : 06/11/2020

Date de la convocation des conseillers : 06/11/2020

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Procurations	Néant.
Absences	PESCH-DONDELINGER, échevine (excusée).
Référence	CC.2020-11-16 - 8.2
Point de l'ordre du jour	8.2
Objet	Subsides compensatoires - Allocation pour l'année 2020.

Le conseil communal,

Considérant qu'en complément aux subsides ordinaires alloués annuellement aux associations communales, le collège propose d'allouer un subside annuel compensatoire aux associations ci-après ne pouvant prétendre à l'obtention d'un subside annuel ordinaire du fait qu'elles ne remplissent pas les conditions prévues par le règlement communal du 28 avril 2014 relatif à l'allocation de subsides ordinaires annuels aux associations communales, alors qu'elles contribuent à la vie culturelle locale et communale :

- Amicale des Enrôlés de force ;
- Fraen a Mammen Réiserbann ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'allouer les subsides compensatoires ci-après pour l'année 2020 :

Association	Article budgétaire	Subside (€)
Amicale des Enrôlés de force	3/838/648110/99001	170,00
Fraën a Mammen Réiserbann	3/890/648110/99001	550,00

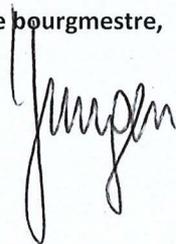
En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 3 décembre 2020

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

